

# DYNAMIQUES PAYSAGÈRES ET PISTES D' ACTIONS

bservatoire  
Photographique Transfrontalier  
des **Paysages**



*Basé sur la synthèse des analyses de l'évolution des paysages (OPTP - 2016)*

Ensemble, *ré*-inventons notre territoire !

# Sommaire

<b>1.</b>	<b>L'Observatoire Photographique Transfrontalier des Paysages</b>	<b>p.3</b>
<b>2.</b>	<b>L'Évaluation des changements dans le paysage</b>	<b>p.4</b>
<b>3.</b>	<b>Quelques pistes d'actions sur le domaine public</b>	<b>p.7</b>
3.1.	Maîtriser la dynamique végétale	p.7
3.2.	Protéger les cônes de vue et maintenir les paysages identitaires ouverts	p.7
3.3.	Protéger et valoriser les éléments du patrimoine paysager et du bâti identitaire	p.7
3.4.	Encadrer le développement de l'urbanisation	p.8
3.5.	Sensibiliser le public	p.8
<b>4.</b>	<b>Organiser un suivi de l'évolution des paysages</b>	<b>p.9</b>
4.1.	Les observatoires locaux	p.9
4.2.	Le parrainage des paysages	p.10

# 1. L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE TRANSFRONTALIER DES PAYSAGES

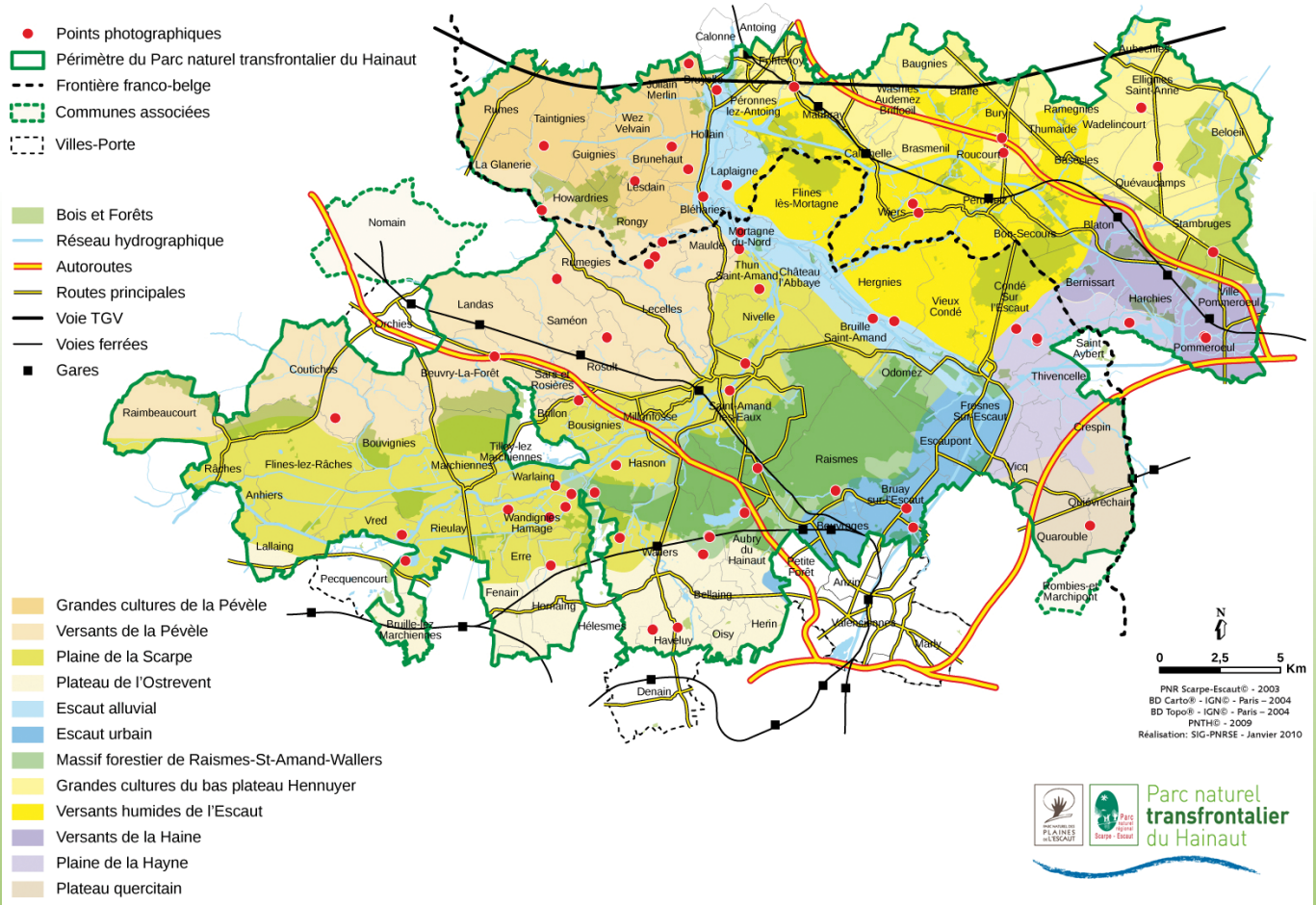
## QU'EST-CE QUE C'EST ? POUR QUOI FAIRE ?

L'Observatoire Photographique Transfrontalier des Paysages est un outil d'approche et de suivi de l'évolution des paysages grâce à la photographie. Il permet de suivre les évolutions paysagères d'un site ou d'un territoire donné par le biais de clichés photographiques. En comparant des photos prises aux mêmes lieux et à des temps différents, il est ainsi possible de remarquer des changements parfois surprenants. Les 60 points de vue répartis sur l'ensemble du territoire transfrontalier apportent un regard sur tous les paysages, qu'ils soient urbains, agricoles ou naturels, qu'ils soient exceptionnels ou plus ordinaires. L'outil est également adaptable à toute échelle d'observation, d'un site de quelques hectares, à un territoire plus vaste.

L'Observatoire Photographique identifie 6 thématiques paysagères spécifiques au territoire : paysages arborés et ruraux, paysages bâtis, paysages miniers et industriels liés au passé, place de l'eau dans le paysage, infrastructures de transport et déplacements, transitions paysagères.

Pour chacune de ces thématiques, l'évolution des paysages est analysée sous 5 angles : dynamique naturelle, dynamique de boisement, dynamique agricole, dynamique urbaine et dynamique liées aux autres activités.

La synthèse des observations s'articule donc autour de ces cinq dynamiques à travers lesquelles le territoire évolue. Pour chacune, il s'agit de répertorier les types de changements constatés ou potentiels et d'en identifier les causes et les facteurs.



Carte de localisation des points de vue par entité paysagère et par communes et villages du Parc naturel transfrontalier du Hainaut

## 2. L'ÉVALUATION DES CHANGEMENTS DANS LE PAYSAGE

Les analyses permettent d'exploiter le fonds photographique au-delà de la simple observation, et objectivent avec neutralité les évolutions des paysages sur le territoire.

### Quelques premières conclusions...

Après les quatre premières campagnes photographiques, un bilan des évolutions montre que le territoire est en mouvement mais de manière diffuse. Sur 60 points, 53 ont subi des évolutions plus ou moins impactantes pour le paysage : les changements constatés peuvent aller du simple entretien de plantation ou de jardin pavillonnaire à la construction de bâtiments, de quartiers, ou même l'installation d'éoliennes par exemple.

Un des changements le plus spectaculaire concerne une évolution irréversible faisant radicalement changer l'occupation du sol et la perception du site : la construction d'un bâtiment d'activité commerciale.

Lors de la 4<sup>ème</sup> campagne réalisée pendant l'été 2014, il a été constaté, pour un nombre significatif de photographies, une fermeture importante des paysages du fait soit du développement naturel de la végétation, observée le long de cours d'eau, de canaux, de voies ou de chemins, soit du fait de l'absence d'intervention humaine, au niveau de pépinières, de prairies ou d'espaces verts.



Évolution du zoning, Chemin de Thumaide à Roucourt  
(Printemps 2009 – Été 2014) © Edith Roux/OPTP du PNTH

### Les évolutions selon les dynamiques paysagères

**Dynamique paysagère du PNTH** : analyse d'une évolution envisagée sous des échelles de temps et d'espace diverses. Elle s'exprime sur la base d'observations de phénomènes concrets identifiés sur le territoire.

Les dynamiques perçues au sein des entités paysagères :

- **La dynamique naturelle** s'exprime par les éléments suivants : enrichissement des milieux naturels (tendance vers le boisement), des berges et milieux humides, abattage, entretien ou plantations (alignements arborés, saules, vergers), végétalisation des terrils.

Pour quel impact ? Il existe un risque de fermeture des paysages ruraux et une modification du faciès écologique à long terme.

Recommandations : Protection des milieux naturels au moyen de plans de gestion spécifiques garantissant une maîtrise de l'évolution de leurs paysages. Une implication plus forte des pouvoirs publics, notamment en collaboration avec les propriétaires privés, mais aussi une communication adéquate sur les actions amélioreront la sensibilisation du public qui reste un acteur essentiel de la préservation des milieux.

L'évolution de la dynamique naturelle s'observe dans beaucoup d'entités et s'est peu exprimée dans les paysages de plateau en périphérie du territoire (Plateau de l'Ostrevent, grandes cultures du bas plateau Hennuyer, plateau Quercitain).



Rue des Tanneurs à Pommeroeul (Printemps 2009 – Été 2014) © Edith Roux/OPTP du PNTH

- **La dynamique agricole** (liée aux activités) s'exprime par les éléments suivants : retournement de prairies au profit de cultures, modification du parcellaire agricole, développement (ou rotation) de pépinières, friches agricoles et construction de bâtiments agricoles ou modification de leurs abords.

Pour quel impact ? Il existe un risque de fermeture des paysages ruraux par les écrans végétaux ou les bâtiments agricoles et surtout une modification de l'occupation du sol traditionnelle (voir notamment dynamique urbaine).

Recommandations : Possibilité d'amélioration de la perception des paysages agricoles par une maîtrise des implantations des exploitations et de leurs abords et l'amélioration du réseau écologique au sein de l'agriculture intensive par la plantation de haies ou de dispositifs agri-environnementaux. Il faut également veiller à préserver les arbres isolés, éléments repères du paysage.

L'évolution de la dynamique agricole s'exprime surtout dans le versant de la Pévèle et la Plaine de la Scarpe. Elle n'influence pour l'instant pas les changements observés au sein des entités de l'Escaut urbain, des versants de la Haine, des grandes cultures du bas plateau de l'Hennuyer, des versants humides de l'Escaut, du plateau Quercitain et du massif boisé Raismes Saint Amand Wallers.



Entrée de Jollain à Jollain-Merlin (Printemps 2009 - Été 2014) © Edith Roux/DPTP du PNTH

- **La dynamique de boisement** s'exprime par les éléments suivants : multiplication des peupleraies (en plaine, sur plateau ou en doublure de forêt) et gestion liée (abattage, rotation), gestion de boisements diversifiés.

Pour quel impact ? À la fois morcellement de la perception des paysages avec une éventuelle perte de lisibilité d'éléments structurants et variation marquée des paysages par des ouvertures et des perceptions plus lointaines.

Recommandations : Améliorer la connaissance des interventions sur les parcelles boisées et maîtrise de l'évolution des surfaces de sylviculture afin d'éviter le mitage et la perte d'espaces agricoles. Sensibilisation aux enjeux paysagers.

L'évolution de la dynamique de boisement s'observe la moins fréquemment. Elle est bien représentée sur le Versant humide de l'Escaut mais est également présente dans une moindre mesure dans les plaines de la Scarpe et de la Hayne, les Grandes cultures de la Pévèle et les Grandes cultures du Bas plateau Hennuyer.



Rue Blanche à Wiers (Printemps 2009 - Été 2014) © Edith Roux/DPTP du PNTH

- **La dynamique des activités et infrastructures** s'exprime par les éléments suivants: interventions sur les canaux (berges, profils, végétalisation), aménagement et transformation d'infrastructures routières et des abords, développement des espaces d'activités (bâtiments, accès et abords).

Pour quel impact ? Le développement d'une infrastructure (transport ou activités) engendre une inévitable artificialisation marquante supplémentaire du territoire et modifie de manière notable le paysage par le changement d'affectation du sol (souvent au détriment de la zone agricole).

Recommandations : Les zones d'activités, quelle que soit leur dimension, doivent s'inscrire au mieux dans leur contexte. Pour ce faire, l'étude du schéma doit prioritairement tenir compte de son environnement et de son impact et pour y intégrer l'aspect économique recherché. Sur la base du schéma, un pré-paysagement doit être étudié et réalisé avec les voiries avant toute première réalisation du bâti.

L'évolution de la dynamique des infrastructures et activités est présente surtout dans l'Escaut alluvial et l'Escaut urbain, ainsi que dans le versant de la Pévèle et le massif forestier Saint Amand Wallers.

- **La dynamique urbaine** s'exprime par les éléments suivants : urbanisation par étirement linéaire de l'habitat, évolution de l'habitat ancien et du patrimoine, création ou reconversion de zones d'activités, interventions sur l'espace public, aménagement des franges bâties et mitage des espaces agricoles ou naturels

Pour quel impact ? Confrontation permanente entre le bâti ancien et le bâti contemporain avec une modification potentielle des silhouettes villageoises et des formes urbaines traditionnelles. Notamment, dans les zones rurales soumises à plus forte pression, tendance à une disparition des motifs paysagers bâtis structurants (ex : fermes isolées, hameaux, ...). De même, possibilité de perturbation des perceptions paysagères en cas de création de zones d'activités surtout s'il a rupture d'échelle.

Recommandations : La qualité de l'espace public est essentielle pour les paysages bâtis et l'image qu'ils peuvent véhiculer. Une attention particulière doit être portée sur ses aménagements et son environnement architectural et patrimonial.

L'évolution de la dynamique urbaine est représentée pratiquement sur toutes les entités paysagères, mais s'observe le plus fortement en périphérie et au sud-est du territoire (le Plateau de l'Ostrevent, le plateau Quercitain, l'Escaut urbain, les versants de Haine). Sans surprise, il s'agit des secteurs les plus soumis aux pressions urbaines dues à la proximité d'agglomérations (notamment celle de Valenciennes).



Le Catelet à Bruyelle (Printemps 2009 – Été 2014) © Edith Roux/OPTP du PNTH

Rue Vandervelde à Quevaucamps (Printemps 2009 - Été 2014) © Edith Roux/OPTP du PNTH

### 3. QUELQUES PISTES D' ACTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC

#### 3.1. MAÎTRISER LA DYNAMIQUE VÉGÉTALE

Certains écrans végétaux gênent la perception d'éléments des paysages et en perturbent la lecture (friches et franges arbustives le long des routes notamment). Cela peut engendrer un risque de fermeture des fenêtres paysagères, d'éléments du patrimoine, des cours d'eau...

##### Recommandations :

- entretenir les plantations d'alignement sur les berges, les fossés et les cours d'eau (contractualisation de l'entretien, plan de gestion différencié des cours d'eau et bords de route, mise en place de brigades vertes),
- aménagement d'accès des berges au public.

#### 3.2. PROTÉGER LES CÔNES DE VUE ET MAINTENIR LES PAYSAGES IDENTITAIRES OUVERTS

Il s'agit de lutter contre le mitage des constructions, des éléments exogènes et des peupleraies et mettre en place d'orientations paysagères et urbaines par commune.

##### Recommandations :

- protection des cônes de vue (en particulier des points de vue remarquables) et des espaces ouverts,
- rendre contraignantes, voire inconstructibles les zones fragiles et d'intérêt écologique et paysager.

##### Zoom sur les peupleraies :

Le grand nombre des peupleraies peut créer un effet de cloisonnement des paysages voire de fermeture des horizons. Ces boisements, s'ils sont implantés en zone humide risquent d'appauvrir des zones d'une grande richesse écologique.

Il est recommandé :

- de limiter les boisements en particulier dans les plaines humides.
- de favoriser les alignements le long des canaux et des voies pour souligner les motifs paysagers et créer des perspectives,
- diversifier les boisements en favorisant le choix d'essences mieux adaptées au site,
- intégrer les peupleraies en plantant une lisière d'essences locales ou en contribuant à l'installation d'un sous-bois.
- Sensibiliser aux enjeux paysagers.

#### 3.3. PROTÉGER ET VALORISER LES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE PAYSAGER ET DU BÂTI IDENTITAIRE

Il s'agit de protéger et valoriser de manière ciblée les éléments identitaires majeurs : les vergers, les prairies, les alignements d'arbres, les arbres remarquables, l'architecture rurale traditionnelle, le petit patrimoine, le patrimoine hydraulique, etc...

##### Recommandations :

- Maintien et entretien des espaces ouverts contigus aux éléments patrimoniaux ainsi que de la végétation associée.
- Entretien régulier du patrimoine arboré (alignements routiers, arbres remarquables, ...).
- Valorisation par la restauration d'éléments de qualité (chantiers de restauration, bénévoles...).



Chapelle Totonne - 31/07/2010 et 14/03/2013 © Guy COCU (Parrainage OPIP, Regards d'habitants)

### 3.4. ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION

Il s'agit de lutter contre une urbanisation anarchique faisant fi de la structure villageoise ou urbaine.

#### Recommandations :

- Intégration d'orientations d'aménagement au niveau des documents de planification,
- mise en œuvre d'orientations paysagères et urbaines par commune,
- mise en place et activation d'une charte de quartier durable,
- soutien à un aménagement qualitatif des zones d'activités,
- traitement qualitatif des lisières urbaines.

#### Zoom sur l'intégration des zones d'activités dans le paysage :

Sans directives précises, ces zones d'activités proposent une architecture disparate, des abords peu qualitatifs qui tranchent avec les quartiers plus urbains ou la campagne environnante et dévalorisent l'image première du village ou de la ville.

Il est donc recommandé :

- de rechercher le site d'implantation le plus adapté en privilégiant la réflexion intercommunale,
- de réaliser un plan d'aménagement global composé avec l'environnement du site (fossés, cours d'eau...), en conservant les végétaux existants, en accompagnant les constructions par des plantations adaptées,
- de donner une image plus cohérente à l'ensemble de la zone (maîtrise de la qualité architecturale et de l'implantation des bâtiments, réflexion sur les plantations des espaces publics, plantations structurantes, démarche partenariale autour de la gestion des parcelles privées et des parties communes)

### 3.5. SENSIBILISER LE PUBLIC (forums, brochures, expositions)

Chacun, à son échelle, est « acteur » voire « producteur » de paysage et contribue à son évolution par son action ou ses gestes quotidiens: élus, décideurs, aménageurs, agriculteurs, entrepreneurs, gestionnaires d'espaces et d'infrastructures, associations, habitants...

#### Recommandations :

- mise à disposition du public de tout dispositif d'information et de sensibilisation sur le paysage (brochures éditées par l'institutionnel et le PNTH –PNRSE et PNPE)
- mise en place d'espaces de débats et d'échanges dans le cadre de projets d'aménagement
- diffusion d'informations relatives à des sorties-découvertes (bulletin communal, site internet communal, ...)





## 4. ORGANISER UN SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

### 4.1. LES OBSERVATOIRES LOCAUX

#### Suivre l'évolution d'un site, d'une commune et améliorer le cadre de vie.

Les choix des élus et des gestionnaires ont des effets sur le paysage local : la création d'une zone d'activités ou d'habitat, la création de voiries, la construction d'un équipement, l'aménagement foncier... font évoluer la physionomie d'une commune ou d'un territoire.

Le paysage est en quelque sorte la vitrine de la commune et de l'intercommunalité. Il influe ainsi sur l'image que renvoie la collectivité. Cette considération simple revêt un intérêt particulier en matière de valorisation touristique et économique du territoire.

Par ailleurs, l'évolution du cadre de vie, parfois lente dans le temps, n'est pas toujours perçue. Certains travaux d'amélioration, tels que le réaménagement d'une place, d'une entrée de ville ou encore l'enfouissement de réseaux électriques, sont en général perceptibles. Cependant, d'autres changements, comme la prolifération des affichages publicitaire ou la disparition de certains fossés, sont plus progressifs et donc moins visibles.

Suivre l'évolution pour montrer les changements peut contribuer à apporter une image positive des politiques et des projets engagés. C'est le principe de la « preuve par l'image » : par l'usage de la photographie, le mini-observatoire permet de faire le bilan des actions menées et de montrer les changements aux citoyens. C'est un outil simple à réaliser et qui parle au plus grand nombre.

Suivi de travaux dans le temps ou regard attentif sur l'évolution d'un quartier, d'une commune ou d'une intercommunalité, les motivations pour conduire un mini-observatoire peuvent être diverses. L'objectif est de prendre conscience des changements opérés dans le paysage local, d'alimenter les discussions et les orientations de certains projets, voire d'impliquer la population dans le cadre de la concertation.



© PNPE

## 4.2. LE PARRAINAGE DES PAYSAGES

L'observatoire photographique met à disposition de tous à partir de son site internet un lieu d'expression et d'échanges sur le thème du paysage, afin d'activer une participation citoyenne concrète. L'objectif principal est de permettre aux internautes de partager leurs propres observations et leurs propres archives sur le paysage.

Des rubriques spécifiques ont été créées et invitent les internautes à :

- compléter et enrichir le fonds documentaire au moyen de photos anciennes de paysages ou de cartes postales, et donc à partager librement leurs archives en ligne (rubrique « Archives documentaires ») ;
- participer à l'action « Parrainez un paysage » à travers laquelle le citoyen est mis en situation de contributeur et responsable du suivi d'un paysage choisi en toute indépendance (rubrique « Regards d'habitants »).

### Comment participer ?

L'exercice consiste à reprendre en photo un site librement choisi en respectant le même cadrage, puis de suivre son évolution grâce aux reconductions photographiques et aux différentes feuilles de routes. Vous êtes alors en charge du suivi de l'évolution paysagère d'un site !

Rejoignez-nous sur [www.observatoire-paysages.pnth.eu](http://www.observatoire-paysages.pnth.eu) et suivez les règles du jeu.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements :

[info@pnpe.be](mailto:info@pnpe.be)

[contact@pnr-scarpe-escout.fr](mailto:contact@pnr-scarpe-escout.fr)



Chemin rural à Braffe [01/05/2011, 01/08/2011, 17/12/2011] © Agostino POPULIN (Parrainage OPTP, Regards d'habitants)

La synthèse des analyses de l'évolution des paysages à travers l'Observatoire photographique des paysages intégrant le bilan des évolutions après les 4 premières campagnes photographiques (de 2009 à 2014) est disponible sur le site [www.observatoire-paysages.pnth.eu](http://www.observatoire-paysages.pnth.eu), menu les paysages et leur évolution/Le bilan des observations photographiques.





Parc naturel  
PLAINES  
DE L'ESCAUT

## La Maison du Parc naturel

Située à Bon-Secours (PÉRUWELZ), elle abrite les bureaux de l'équipe technique.

Besoin d'un renseignement, d'un conseil ? Envie de vous impliquer dans un projet du territoire ?

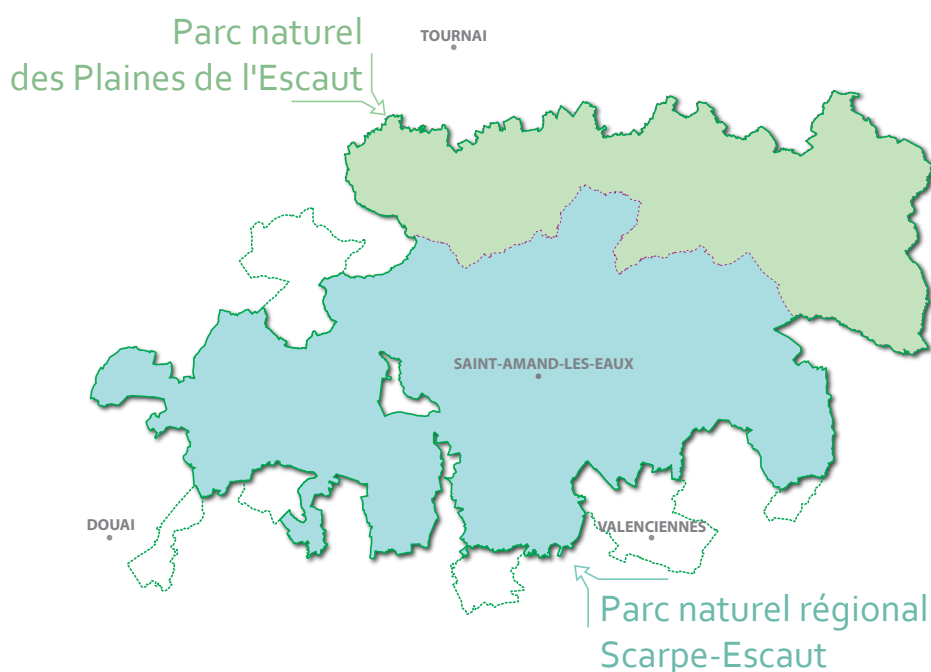
Nous sommes à votre disposition !

L'espace d'accueil vous informe sur les nombreuses possibilités de randonnée, les produits locaux, les sites naturels et touristiques du Parc naturel et de Wallonie picarde.

Par ailleurs, vous pouvez y visiter les différents espaces de l'Escale forestière, véritable porte d'entrée sur la forêt de Bon-Secours, et prolonger cette visite par une balade en forêt.

## La nature n'a pas de frontières

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE) est associé au Parc naturel régional Scarpe-Escaut (PNRSE). Ensemble, ils forment le Parc naturel transfrontalier du Hainaut (PNTH).



Parc naturel  
transfrontalier  
du Hainaut

### Parc naturel des Plaines de l'Escaut

31, rue des Sapins • 7603 BON-SECOURS  
+ 32 [0]69/77.98.10 • Fax : + 32  
[0]69/77.98.11

[accueil@pnpe.be](mailto:accueil@pnpe.be)



[www.plainesdelescaut.be](http://www.plainesdelescaut.be)

[www.facebook.com/plaines.delescaut](https://www.facebook.com/plaines.delescaut)

Antoing - Beloeil - Bernissart - Brunehaut - Péruwelz - Rumes



Éditeur responsable : PNPE  
Conception graphique : PNPE  
Réalisation et mise en page : © PNPE - Mars 2017

